

# Produits et charges - bovins viandeux

Letzte Aktualisierung : 08 Dezember 2025



Les données dans cette fiche sont exprimées en €/UGB bovin ainsi qu'en €/ha pour les comparaisons avec les exploitations spécialisées en bovins laitiers ou en grandes cultures. Vous trouverez l'ensemble des données exprimées en €/UGB, en €/ha et en €/vache en cliquant sur « Données sources ».

***En résumé*** : En 2024, les exploitations spécialisées en bovins viandeux ont vu leurs produits légèrement augmenter, atteignant 1 746 €/UGB bovin, principalement grâce à la valorisation de la viande bovine et aux aides PAC. Ces produits restent insuffisants pour couvrir les charges totales (2 218 €/UGB bovin), en légère baisse et réparties équitablement entre charges opérationnelles, de structure et rémunération de la main-d'œuvre familiale. Les exploitations les plus performantes maîtrisent un peu mieux leurs coûts mais obtiennent surtout des produits plus élevés.

Produits

-

Charges opérationnelles

-

Charges de structure

-

Performances

## Produits

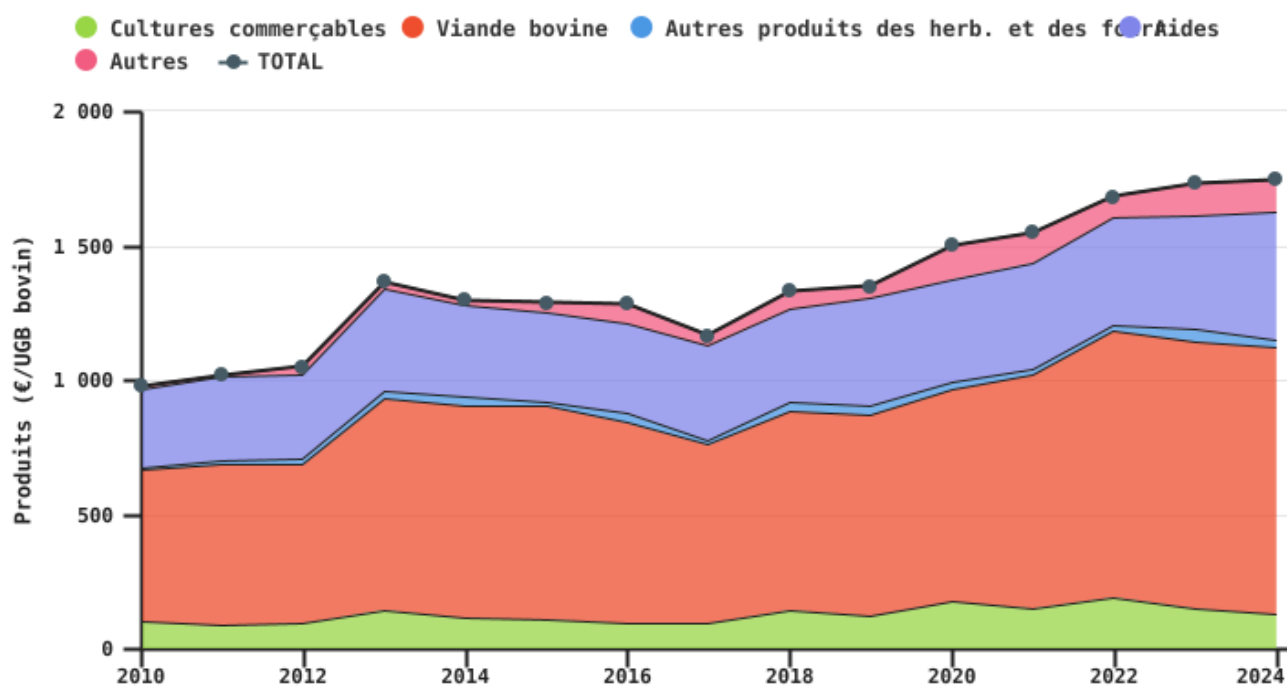
Les produits d'une exploitation contiennent la valorisation des productions et des services agricoles, les recettes des autres activités lucratives, les régularisations et également les aides. La valorisation des productions englobe les ventes mais également la valorisation des stocks (cultures ou animaux) et de l'intra-consommation.

En 2024, les **produits** des exploitations spécialisées en bovins viandeux atteignent **1 746 €/UGB bovin** soit le même niveau qu'en 2023. Ces produits se répartissent comme suit :

- **1 021 €/UGB bovin** issus des **herbivores et des cultures fourragères** (soit 58 % du total), comprenant 993 € spécifiquement liés à la valorisation de la viande bovine.
- Les **aides** augmentent et atteignent **478 €/UGB bovin** (638 €/ha de SAU).
- Les cultures commerciables, peu importantes dans ce genre d'exploitation, qui représentent 125 €/UGB bovin.
- Le solde, soit 123 €/UGB bovin, qui comprend les produits des activités autres que herbivores et cultures commerciables et les produits divers avec les régularisations.

En prenant en compte le chargement moyen pour ces exploitations de 1,34 UGB/ha de SAU (1,49 UGB/ha de superficie fourragère), les **produits totaux** sont de **2 320 €/ha de SAU**. C'est moins élevé que les produits générés par les exploitations spécialisées en [bovins laitiers](#) ou en [grandes cultures](#). Ceci bien que le niveau d'aides soit le plus élevé avec 638 €/ha de SAU.

## Evolution des produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin

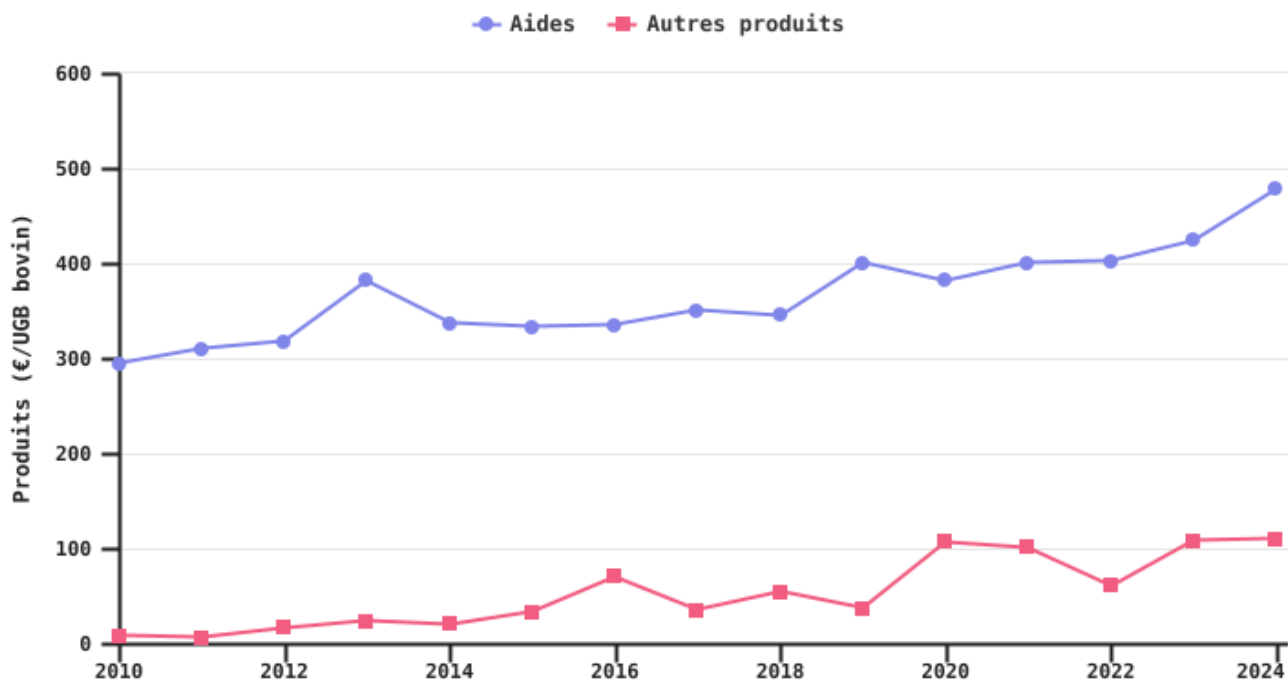


Entre 2010 et 2019, les produits tournaient autour de 1 280 €/UGB bovin. À partir de 2020, ils dépassent 1 500 €/UGB bovin, grâce à une meilleure valorisation de la viande (surtout dès 2021) et à des aides ponctuelles liées aux calamités (sécheresses de 2018 et 2020 reçues en 2020 et 2021). La réforme de la PAC va influencer favorablement les aides, et donc les produits totaux à partir de 2022.

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Evolution des aides et des autres produits de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin



En 2020-2021, les aides ont augmenté principalement en raison des paiements liés aux calamités des sécheresses de 2018 et 2020. A partir de 2023, la hausse des aides s'explique surtout par la réforme de la PAC : le paiement vert, auparavant de 5 800 € par exploitation, est remplacé par les [Eco-régimes\[AT1\]](#), qui atteignent en moyenne 9 500 €.

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Charges

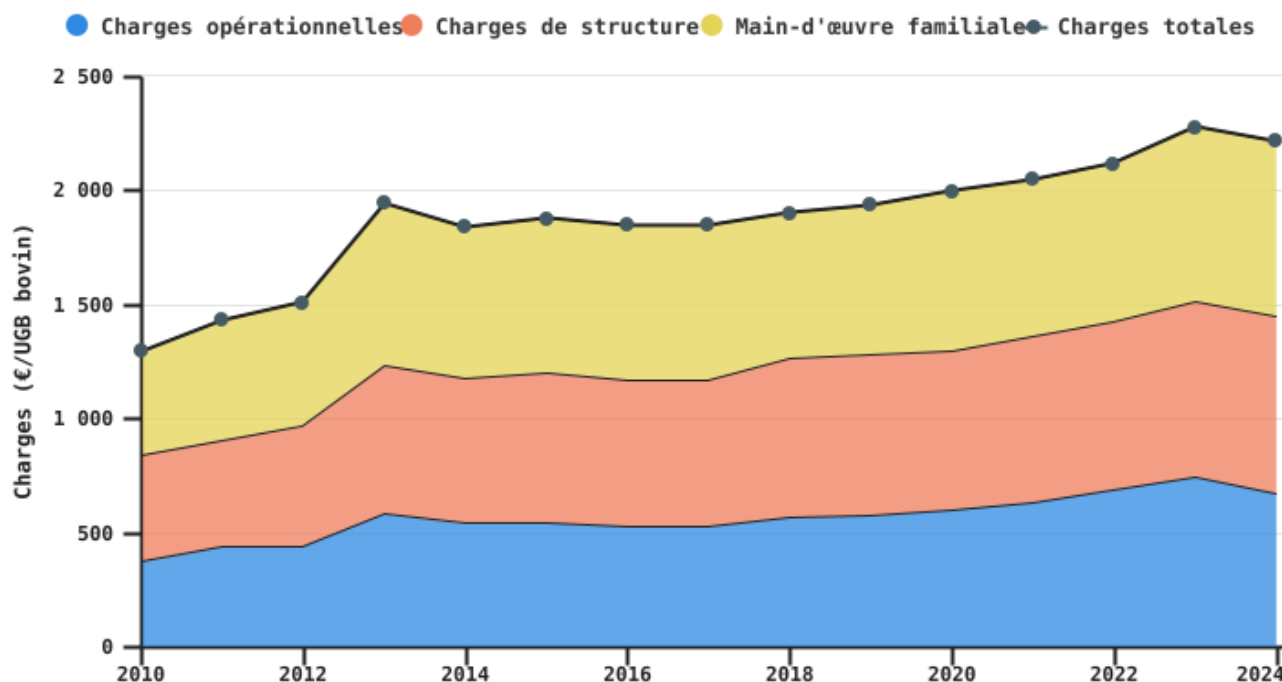
Au sein des charges d'une exploitation, on peut distinguer les charges opérationnelles affectées directement liées à une activité (aliments, frais de cheptel, semences, engrais, produits phytosanitaires, travaux par tiers) et les charges de structure intégrant les dépenses réelles (fermages, assurances, frais d'entretien, frais généraux, main-d'œuvre salariée, ...) et calculées (amortissements comptables, intérêts sur l'actif). On distingue des deux précédentes la rémunération (calculée) de la main-d'œuvre non salariée (familiale).

En 2024, les **charges totales** atteignent **2 218 €/UGB bovin** et se répartissent entre :

- Les charges opérationnelles affectées pour 670 €/UGB bovin qui baissent.
- Les charges de structure avec 774 €/UGB bovin.
- La rémunération du travail familial non salarié pour 774 €/UGB bovin.

Les charges totales par hectare de SAU s'élèvent à 2 962 €. Comparativement, les charges restent largement inférieures à celles des exploitations spécialisées en bovins laitiers.

## Evolution des charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin



Après une hausse jusqu'en 2013, les charges ont légèrement diminué entre 2014 et 2017, se stabilisant autour de 1 850 €/UGB bovin. À partir de 2018, elles repartent à la hausse, avec une augmentation moyenne annuelle de 50 €/UGB bovin, pour atteindre en 2023 une valeur 18 % supérieure à la moyenne des dix années précédentes (1 936 €/UGB bovin). La rémunération familiale, longtemps stable autour de 675 €/UGB bovin, progresse nettement à partir de 2023 (767 €/UGB bovin), en raison de l'inflation et de la hausse des salaires.

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

### - Charges opérationnelles affectées

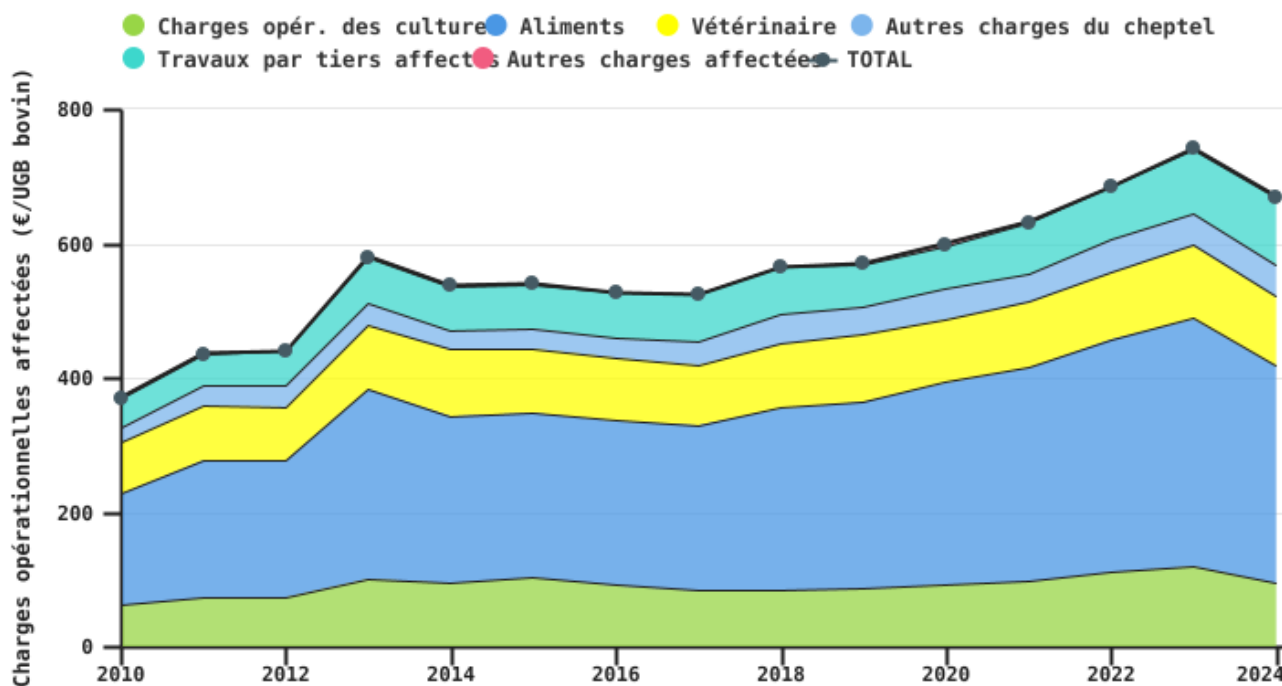
En 2024, les **charges opérationnelles affectées** atteignent **670 €/UGB bovin**. Si elles baissent par rapport à 2023, elles restent bien supérieures à la moyenne des dix années précédentes qui est de 585 €/UGB bovin. Parmi ces charges se distinguent entre autres :

- **323 €/UGB bovin pour l'alimentation** des bovins, dont 206 € pour les concentrés.
- Les charges de cheptel, autres que l'alimentation des bovins, qui atteignent un montant de 151 €/UGB bovin dont 104 €/UGB bovin pour les frais vétérinaires.
- Les charges liées aux cultures, hors travaux par tiers, de 94 €/UGB bovin, peu élevées en raison de la forte proportion de prairies dans le parcellaire.

- L'appel à des prestataires extérieurs pour les travaux agricoles (travaux par tiers) coûte 100 €/UGB.

Par hectare de SAU, les charges en engrais minéraux, semences et produits phytosanitaires s'élèvent respectivement à 70 €, 32 € et 23 €.

## Structure des charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux en 2024



Après une hausse jusqu'en 2013, les charges opérationnelles affectées vont légèrement diminuer et se stabiliser entre 2014 et 2017, se stabilisant à moins de 520 €/UGB bovin. À partir de 2018, elles repartent à la hausse, essentiellement entraînées par l'augmentation des coûts d'aliments. Elles passent par un maximum en 2023 à plus de 740 €/UGB bovin.

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

### - Charges de structure

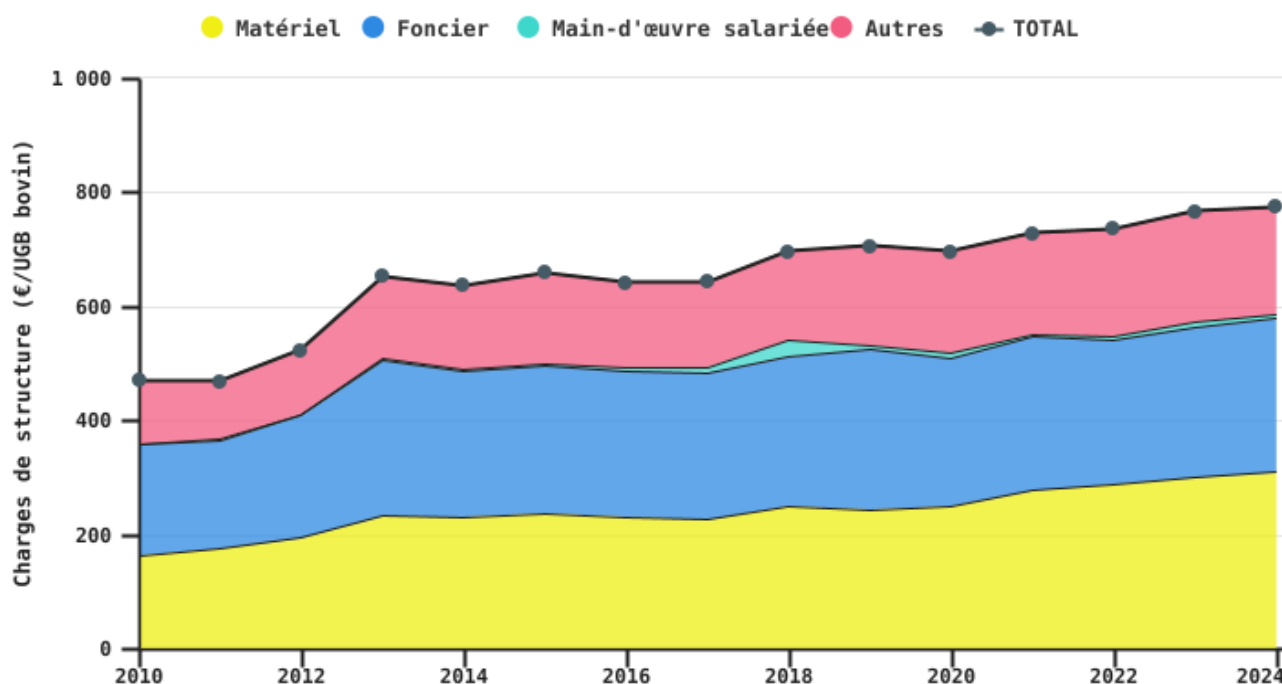
La somme des **charges de structure** atteint **774 €/UGB bovin** soit environ 12 % de plus que la moyenne des dix années précédentes. Ce montant se répartit comme suit :

- **308 €/UGB bovin pour le matériel**, soit 40 % des charges de structure.

Les exploitants réalisent une part des travaux avec leur propre matériel et en confient une part à des tiers. Les charges de matériel de l'exploitation doivent donc être mises en relation avec le recours à des tiers pour les travaux agricoles (affectés et non affectés). La somme de ces deux types de charges donne une valeur de 419 €/UGB bovin (560 €/ha de SAU) pour 2024.

- **270 €/UGB bovin pour le foncier** (amortissements, intérêts, entretien, location, assurances), très stables et représentant 35 % des charges de structure. On y retrouve :
  - Fermages réels : 93 €/UGB bovin (124 €/ha de SAU), correspondant aux loyers versés pour les terres exploitées.
  - Fermage calculé sur les terres en propriété pour simuler un coût d'opportunité de 28 €/UGB bovin (38 €/ha de SAU).
  - Amortissements des bâtiments et améliorations foncières : 76 €/UGB bovin, traduisant l'usure des infrastructures agricoles.
  - Intérêts calculés sur les actifs : 36 €/UGB bovin, représentant le coût théorique du capital immobilisé.
  - Frais fonciers divers : 37 €/UGB bovin, incluant les assurances, l'entretien du foncier et les frais annexes.
- **196 €/UGB bovin**, pour le reste, soit les frais généraux, les énergies non affectées, les intérêts sur le capital circulant et les salaires.
  - Salaires versés : 7 €/UGB bovin.
  - Énergies non affectées, eau, frais généraux : 83 €/UGB bovin.
  - Intérêts sur cheptel et capital circulant : 105 €/UGB bovin, dont 101 € pour le cheptel qui représente un capital important pour ce type d'exploitation.

## Evolution des charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin

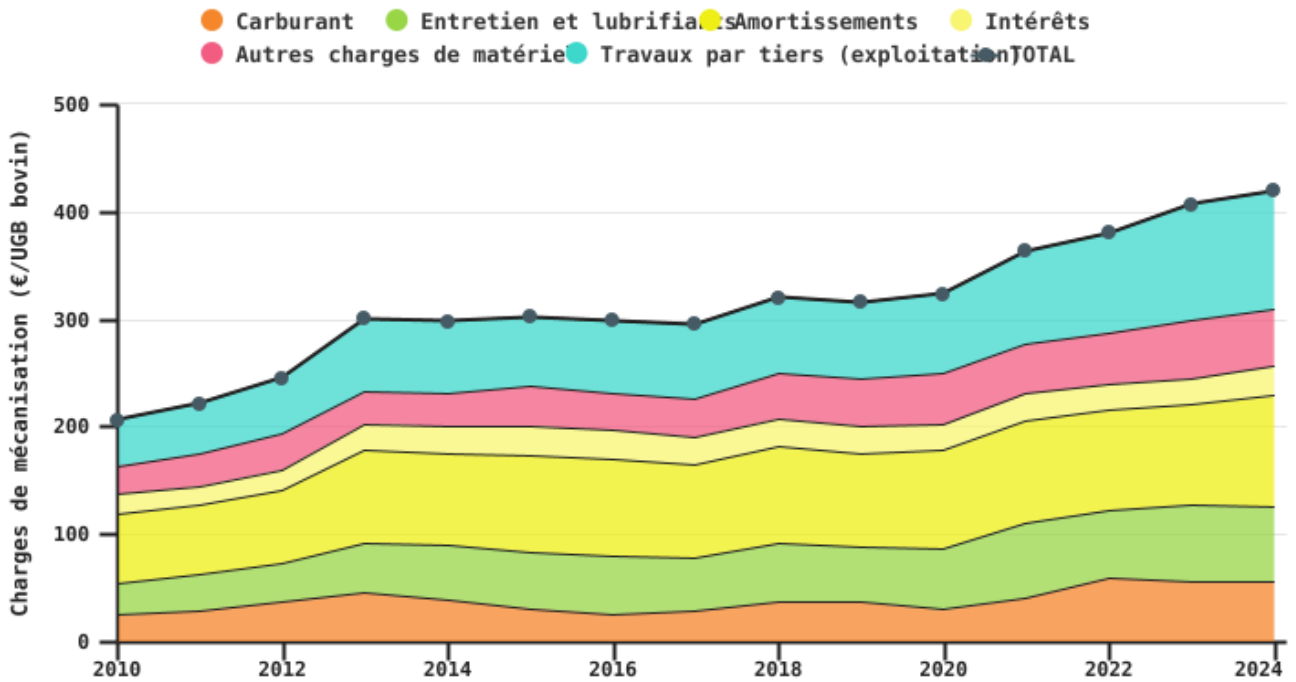


Après une hausse jusqu'en 2013, les charges opérationnelles affectées vont légèrement diminuer et se stabiliser entre 2014 et 2017, se stabilisant à moins de 520 €/UGB bovin. À partir de 2018, elles repartent à la hausse, essentiellement entraînées par l'augmentation des coûts d'aliments. Elles passent par un maximum en 2023 à plus de 740 €/UGB bovin.

EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

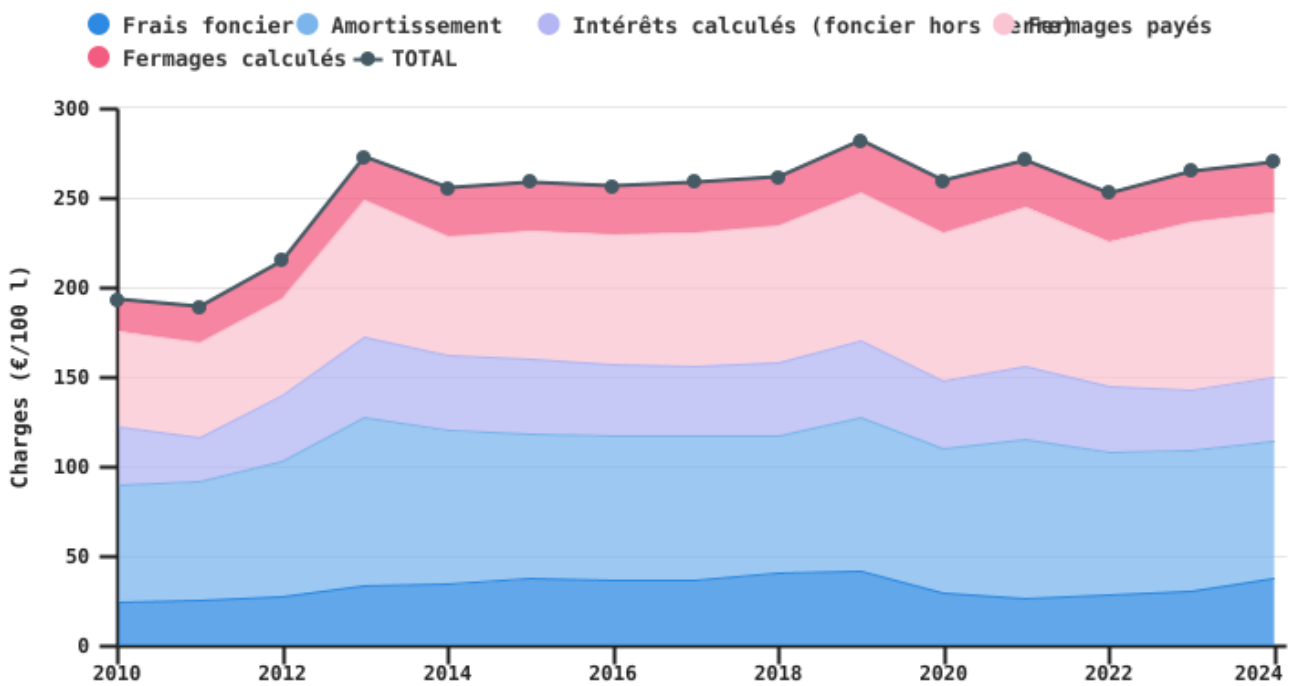
## Evolution des charges de mécanisation et des travaux par tiers de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

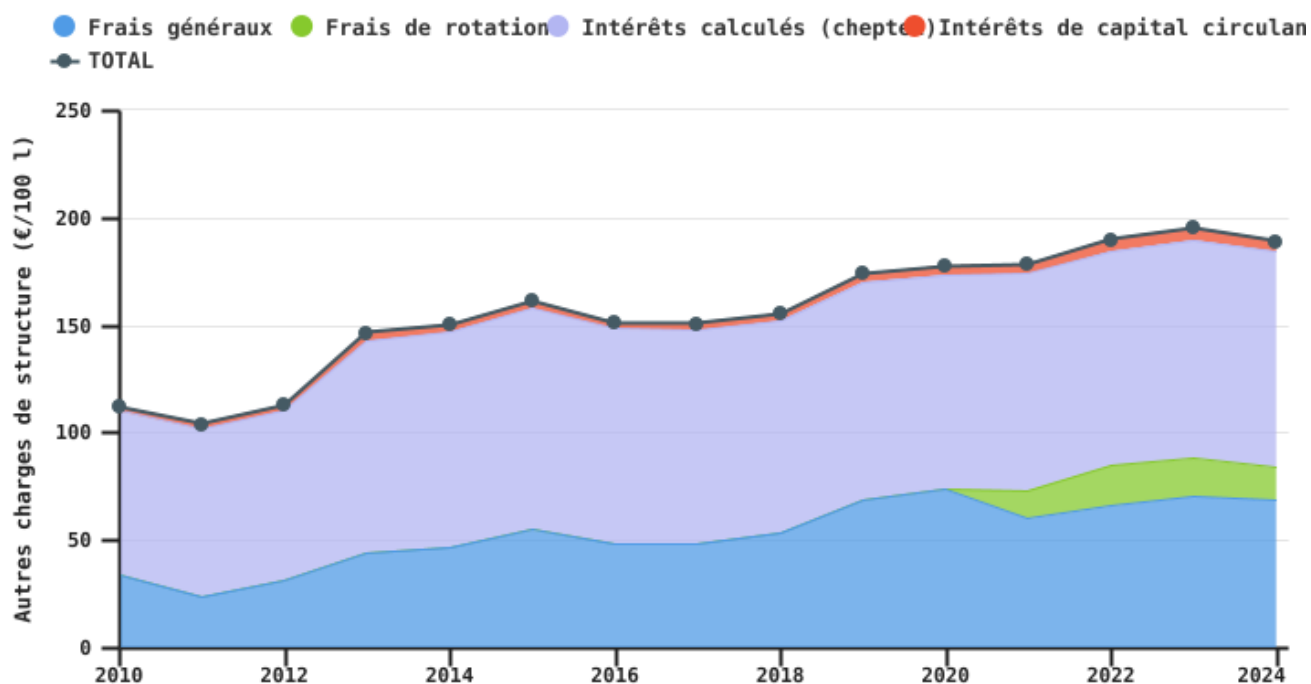
## Evolution des charges foncières de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Evolution des autres charges de structure de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

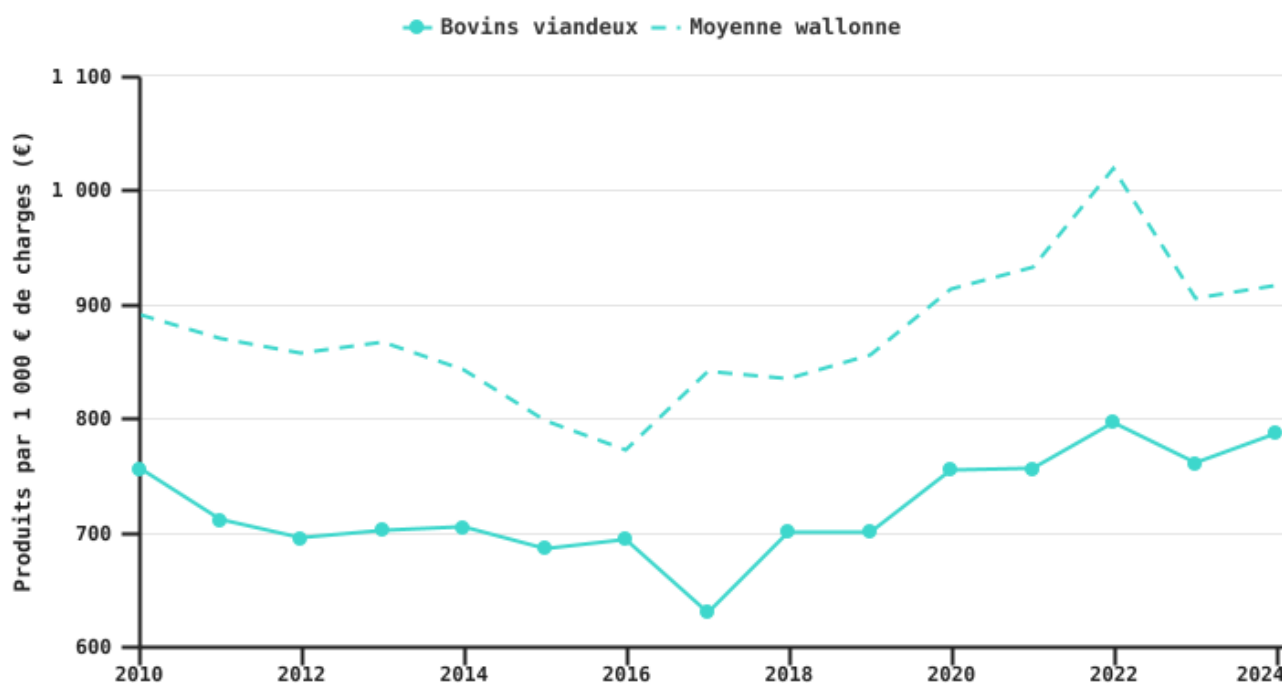
## Produits vs charges

Pour comparer le total des produits et des charges de l'exploitation, on peut analyser la valeur des produits par 1 000 € de charges. Ces produits intègrent le solde TVA pour les exploitants qui ne sont pas dans le système TVA normal et les quelques rares produits hors solde. Si la valeur obtenue est inférieure à 1 000 €, cela signifie que les produits de l'exploitation sont insuffisants pour rémunérer l'ensemble des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre familiale et de l'ensemble du capital (en considérant un fermage sur la totalité de la SAU et un intérêt sur le capital).

En 2024, ces exploitations ont obtenu en moyenne **787 € de produits pour 1 000 € de charges**, ce qui signifie que les produits ne suffisent pas à couvrir l'ensemble des charges réelles et calculées.

Même si le ratio est un peu supérieur à la moyenne des dix années précédentes (718 € par 1 000 € de charges), il reste nettement inférieur à celui de [l'exploitation moyenne wallonne](#) et notamment à celui des exploitations spécialisées en [grandes cultures](#) ou en [bovins laitiers](#), qui affichent une meilleure capacité à couvrir leurs charges. Depuis 2010, les produits n'ont jamais dépassé 800 € par 1 000 € de charges.

## Evolution des produits par 1 000 € de charges de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE & SPF Économie DG Statistique (Statbel)

© ODW - 2025

## Selon les performances

Classement des exploitations selon leur niveau de performance. Cette section se concentre sur un échantillon d'exploitations conventionnelles très spécialisées en production de bovins viandeux, réparties en trois groupes selon leur niveau de performance pour le revenu du travail par unité de travail : faible, moyenne et élevée. Cet échantillon d'analyse de groupes de performance diffère de l'exploitation type spécialisée en bovins viandeux par son mode de production et les seuils de sélection mais aussi par le fait qu'une simple moyenne arithmétique des valeurs individuelles est réalisée sans pondérer en fonction de leur représentativité. Ces exploitations présentent une superficie moyenne de 99 ha dont plus de 90% en surface fourragère, pour un cheptel de 260 bovins (soit 162 UGB), dont 95 vaches viandeuses. Elles sont, en moyenne, plus grandes que l'exploitation type spécialisée en bovins viandeux.

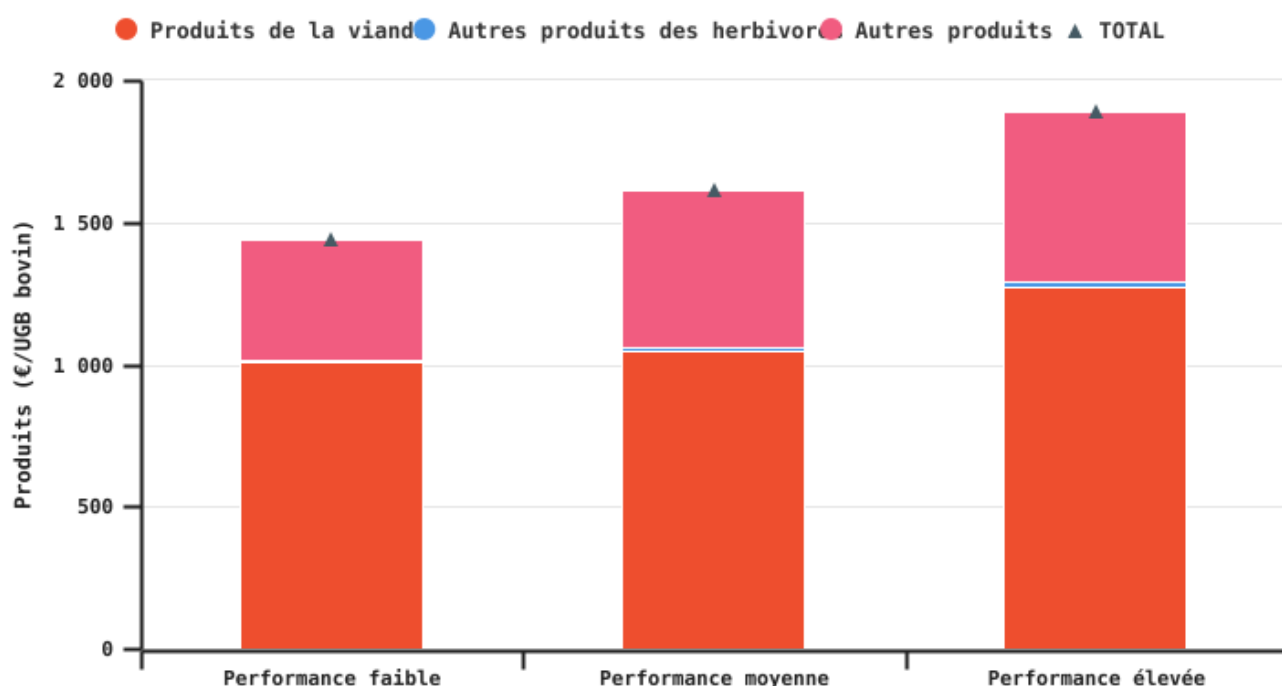
### - Produits

Les produits générés par UGB augmentent avec le niveau de performance passant de 1 443 € /UGB bovin pour les moins performantes à 1 889 € /UGB bovin pour les meilleures, soit plus de 440 € /UGB bovin de différence.

La part des produits provenant des bovins et des cultures fourragères représente entre 66 à 70 %. Les prix de vente sont globalement similaires entre les groupes, ce qui suggère que les écarts de performance sont davantage liés à la structure et à l'organisation qu'au marché.

La structure des exploitations n'est pas la même selon le niveau de performances. Ainsi, les exploitations les plus performantes sont de taille supérieure avec 120 ha de SAU et 183 UGB, tandis que les moins performantes ne gèrent que 81 ha avec 149 UGB

## Produits selon le niveau de performances de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE

© ODW - 2025

### - Charges

Les exploitations du groupe le plus performant présentent un niveau de charges totales de 1 874 €/UGB bovin, contre 2 091 €/UGB bovin pour celles du groupe le moins performant, soit un écart de plus de 200 €/UGB.

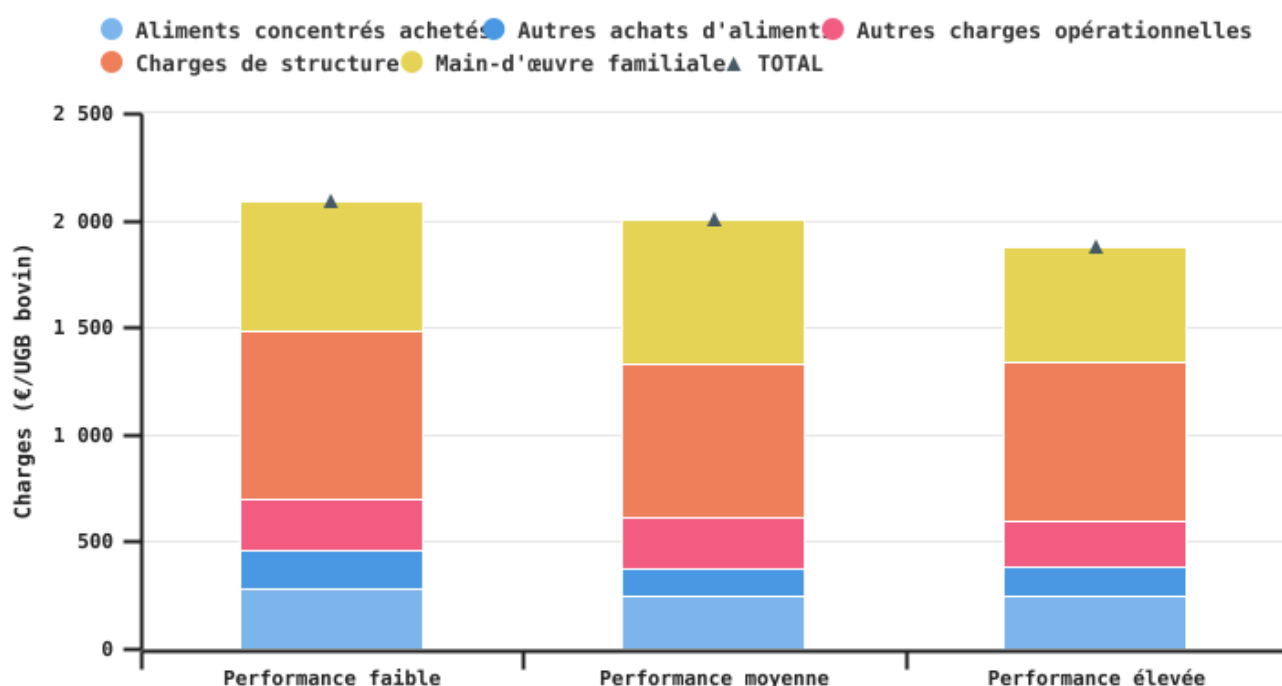
Les **charges opérationnelles** affectées varient également selon les groupes :

- 601 €/UGB bovin pour les exploitations les plus performantes,
- 699 €/UGB bovin pour les moins performantes, soit un différentiel de l'ordre de 100 €/UGB.

Dans tous les cas, les aliments complémentaires (non issus des cultures fourragères de l'exploitation) représentent environ 63 % des charges opérationnelles, dont 40 % pour les concentrés.

Les **charges de structure** et les charges de **main-d'œuvre familiale** sont assez comparables entre les groupes de performances, bien qu'elles présentent toujours un léger avantage de 30 à 50 €/UGB bovin pour les exploitations les plus performantes.

## Charges totales selon le niveau de performances de l'exploitation spécialisée en bovins viandeux par UGB bovin en 2024



EAW\_Sources : DAEA\_DEMNA\_SPW ARNE

© ODW - 2025

## Zusätzliche Informationen

### Bibliographische Hinweise

Direction de l'Analyse économique agricole, Département de l'Etude du milieu naturel et agricole, Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (Réseau comptable)

## Weitere Informationen ?

Les données chiffrées et de localisation sont disponibles dans le fichier situé en haut à droite de la page (« Données sources »).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter :

- [Rentabilité de l'exploitation wallonne](#)
- [Bovin viandeux](#)

### **Image :**

Cheyenne Berger

